

Procès-verbal de l'assemblée municipale du lundi 10 décembre 2007 à 20h00 dans le bâtiment communal à Vauffelin (salle du Conseil)

La convocation à ladite assemblée municipale a été publiée dans la feuille officielle d'avis du district de Courtelary, No 41 du 9 novembre 2007, un tout ménage a également été distribué.

Le texte de cette publication est le suivant :

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le **lundi 10 décembre 2007 à 20h dans le bâtiment communal à Vauffelin (salle du Conseil)**.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver le budget 2008, la quotité d'impôts, la taxe immobilière, la taxe des chiens, la taxe des déchets, la taxe de séjour.
3. Approuver l'achat de la parcelle No 97 au lieu dit « Champs Veitres » appartenant à M. Francis Huguelet.
4. Régionalisation de la PCi dans les districts de Courtelary – La Neuveville
- Accepter le règlement d'organisation du syndicat de la protection civile du Jura bernois Sud-Ouest.
5. Approuver le règlement en cas de catastrophe ou en situations d'urgence.
6. Discuter les modalités et éventuellement approuver la reprise du chauffage à distance de Frinvillier.
7. Election communale :
- de deux Conseillers municipaux.
8. Fusion des communes du Bas-Vallon : informations.
9. Divers et imprévus.

L'assemblée est présidée par M. Christian Herrmann de Frinvillier.

Secrétaire : Josiane Richard.

C'est à 20h00, et en présence de 34 électrices et électeurs que M. Herrmann ouvre l'assemblée municipale en souhaitant à chacun une cordiale bienvenue, il remercie les personnes présentes de consacrer un soir à la cause publique. Le Président donne connaissance de la convocation de cette assemblée et explique son déroulement, les droits de chacun ainsi que l'ordre du jour. Pour les besoins du procès-verbal, il informe l'assemblée du fait que les débats seront enregistrés, ce qui ne suscite aucun commentaire.

L'assemblée ne peut statuer que sur les points de l'ordre du jour, chacun a la possibilité de demander de mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

L'ordre du jour a été arrêté par le Conseil municipal; le Président demande si une modification de l'ordre du jour est demandée, comme ce n'est pas le cas l'assemblée se déroulera selon l'ordre du jour publié dans l'Echo du Bas-Vallon.

Les personnes présentes ont toutes le droit de vote en matière communale à part Mmes Lucille Pauli administratrice des finances, Josiane Richard, secrétaire et M. Philippe Bilger de nationalité française, marié à une suisse et au bénéfice d'un livret B.

Pour les besoins du procès-verbal, il informe l'assemblée du fait que les débats seront enregistrés, ce qui ne suscite aucun commentaire.

Sont nommés scrutateurs :

M Louis Voiblet et M. Michel Huguelet.

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.**

Le dépôt public du procès-verbal a été publié dans l'Echo du Bas-Vallon, il a été déposé dans les 30 jours au bureau municipal où il pouvait être consulté. Il pouvait également être consulté sur le site Internet de la commune selon une décision d'assemblée.

Ce point de l'ordre du jour étant à traiter obligatoirement, l'entrée en matière n'est pas débattue. Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert le procès-verbal est accepté à une grande majorité avec deux abstentions et remerciements à son auteur.

2. **Discussion et approbation du budget 2008, la quotité d'impôts, la taxe immobilière, la taxe des chiens, la taxe des déchets, la taxe de séjour.**

Le budget est présenté par Mme Lucille Pauli, administratrice des finances.

Le budget 2008 a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 novembre 2007, la base de calcul est la suivante :

Quotité d'impôts :	2,2	sans changement
Taxe immobilière :	1,5‰	sans changement
Taxe des chiens :	Fr. 50.00 par année et par bête	sans changement
Taxe des eaux usées :	Fr. 14.00/UR et Fr. 2.40 le m ³	sans changement
Déchets :	Fr. 200.00 par ménage	sans changement
	Fr. 150.00 par personne seule et personne seule élevant son/ses enfant(s)	
Taxe de séjour :	Fr. 200.00 par entreprise/société Fr. 35.00 par chambre ou Fr. 1.00 par nuitée	sans changement

Le budget 2008 boucle par un excédent de charges de **Fr. 149'499.50**.

Mme Pauli commente les différentes rubriques au rétroprojecteur en expliquant les différences par rapport aux comptes 2006. Elle présente le détail des comptes qui a été établi sur la base des données du canton.

Une augmentation des postes AVS, AI, prestations complémentaires et la prévoyance sociale décidée par le canton ne nous laisse aucune marge de manœuvre. La commune de Vauffelin doit participer à raison de Fr. 18'000.00 au centre urbain biennois alors que les autres communes du Bas-Vallon n'y participent pas. L'établissement du budget 2007 qui présentait un excédent de revenu de Fr. 138'800.00 était principalement dû à la dissolution d'un compte de provision de Fr. 250'000.00 qui avait été constitué pour les abris de la protection civile. Sans cette écriture comptable le budget 2007 aurait bouclé sur la même base que celui de 2008. Selon la nouvelle loi sur les impôts le revenu des impôts devrait diminuer d'environ 7,3 %.

M. Herrmann remercie notre caissière pour sa présentation précise du budget 2008.

Le Président ouvre la discussion, la parole est donnée à l'assemblée.

Question de M. René Huguelet

Il s'étonne que la commune de Vauffelin doive participer à raison de Fr. 18'000.00 au centre urbain alors que les routes ne sont pas bien entretenues, que les bus circulent à moitié plein, il demande des explications sur ce centre urbain.

Mme Pauli lui répond que des centres urbains existent autour des grandes villes du canton et que c'est parce que Frinvillier touche Bienne que nous en faisons partie.

M. René Huguelet

trouve qu'il n'est pas normal que la commune doive entretenir la route de Plagne.

M. Simonin

lui répond que nous avons demandé au canton d'entretenir la route de Plagne et que ce dernier a refusé et que c'est les politiciens qui ont décidé que notre commune ferait partie du Centre urbain biennois et nous n'avons rien à dire.

M. Michel Huguelet

estime qu'Orvin touche Bienne autant que Frinvillier et devrait aussi en faire partie.

M. Simonin

prend note de ces remarques et la commune examinera la possibilité de sortir du Centre urbain biennois.

Le Président informe que le budget peut être voté avec ces réserves et que c'est au Conseil de libérer le montant du Centre urbain biennois.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et à une très grande majorité et une abstention, l'assemblée accepte le

budget 2008 avec un excédent de charges de **Fr. 149'499.50** et une quotité d'impôt à **2,2** et les taxes communales suivantes :

- la taxe immobilière à 1,5 ‰,
- la taxe des chiens à Fr. 50.- par année et par bête,
- la taxe sur les déchets à Fr. 200.- par ménage et Fr. 150.- pour les personnes seules et les personnes seules élevant son ou ses enfants, Fr. 200.- entreprise/société,
- la taxe de séjour de Fr. 35.00/chambre ou Fr. 1.00/nuitée.

3. **Approuver l'achat de la parcelle No 97 au lieu dit « Champs Veitres**

M. Simonin expose la demande de M. Francis Huguelet qui s'est approché du conseil pour lui demander d'acheter la parcelle No 97 qui se trouve en bordure des parcelles de MM Hofstetter et Huber et à la limite de la zone de construction. Après un contact avec M. Bigler, Préfet il s'est avéré qu'il n'y avait pas de possibilité d'acheter du terrain en zone agricole et c'est pour cette raison que M. Simonin conclut au retrait de ce point de l'ordre du jour.

Ce point est retiré.

4. **Régionalisation de la Pci dans les districts de Courtelary – La Neuveville**
- Accepter le règlement d'organisation du syndicat de la protection civile du Jura bernois Sud-Ouest.

Mme Pia Tosin présente le point 3 à l'aide du beamer.

Depuis la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile de 2004, la loi cantonale en vigueur depuis 2005 mentionne que les organisations de protection civile doivent comporter dans leur organisation un minimum de 80 astreints pour un minimum de 11'000 habitants mais que cette organisation doit être opérationnelle en fonction des dangers analysés dans les communes et de la topographie. Son application est fixée au 1^{er} janvier 2007. Actuellement nous avons dans les 2 districts 5 organisations de protection civile basées sur le modèle de la commune siège. Chaque commune participe au frais de l'organisation de la PC au pro rata des habitants. Ce montant varie selon les régions, pour Vauffelin, le coût s'élève à Fr. 11.30 par habitant plus une contribution au syndicat du CRIT de Fr. 4.20 par habitant.

A fin 2005, les autorités des districts de Courtelary et de La Neuveville ont décidé de travailler en commun et 2 groupes de travail ont été mis en place dès la mi-juin 2006. C'est cette régionalisation qui est proposée ce soir et qui regroupera les districts de Courtelary et de La Neuveville avec un effectif de 284 personnes pour une population de 28'322 habitants soit 1 % de la population. Le budget est basé sur un prix de Fr. 7.- par habitant.

Les avantages les plus importants de cette régionalisation sont l'augmentation de l'efficacité de la PC, de l'augmentation du nombre d'astreints et de la diminution des coûts pour notre commune.

Le règlement d'organisation est présenté dans les grandes lignes et est en consultation au bureau communal.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président ouvre la discussion sur le fond et demande si quelqu'un désire qu'on lise ce règlement, ce qui n'est pas le cas.

M. Michel Huguelet

se dit satisfait de cette régionalisation lui qui a suivi le début de ce dossier, il regrette seulement que le district de Moutier ne se soit pas joint aux deux autres.

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert, et à l'unanimité l'assemblée accepte la régionalisation de la Pci des districts de Courtelary et La Neuveville et accepte le règlement d'organisation du syndicat de la protection Civile du Jura bernois Sud-Ouest.

5. **Approuver le règlement en cas de catastrophe ou en situations d'urgence.**

Mme Pia Tosin présente le point 4.

Dans le cadre d'intervention pour l'aide en cas de catastrophes et de secours urgents, les communes ont l'obligation de prévoir les risques potentiels de leur territoire, de faire l'analyse de ces dangers et de mettre en place une structure permettant d'organiser les secours et sauvetages. Un règlement doit permettre au Conseil d'avoir une base légale pour chaque situation extraordinaire et pour le comportement à adopter, quand doit-on faire appel aux sapeurs-pompiers, à la protection civile, quelles sont les instances à avertir ainsi que les médias. Tous ces éléments se trouvent dans un classeur élaboré par la commune et contrôlé par les instances cantonales.

C'est ce règlement en cas de catastrophe ou en situations d'urgence qui est présenté ce soir et qui a été élaboré sur la base du règlement type du canton.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Guillon :

demande si ce règlement va remplacer l'ancien.

Mme Tosin :

lui répond que c'est effectivement le cas.

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert, et à l'unanimité l'assemblée accepte le règlement en cas de catastrophe ou en situations d'urgence.

6. **Discuter les modalités et éventuellement approuver la reprise du chauffage à distance de Frinvillier.**

M. Claude Huguelet présente le point 5.

A Frinvillier 11 maisons et la halle de gymnastique sont chauffées à distance par le SEGO. En 2009 le SEGO sera relié à Bienne et cessera son activité à Frinvillier. Le comité du SEGO s'est approché de la commune pour la reprise du chauffage à distance. Le chauffage serait remis à Fr. 0.- par le SEGO mais des investissements devront être fait car à l'époque les maisons étaient chauffées avec l'eau chaude qui provenait de la Fabrique de pâte de bois de Ronchâtel, qui maintenant n'existe plus. Le

chauffage actuel est sous dimensionné et vieux et c'est pourquoi une étude est nécessaire pour le changer et le redimensionner. Tous les partenaires sont d'accords sur le principe de cette reprise par la commune et des contrats de prestations doivent être élaborés pour fixer les coûts avec les partenaires. Des offres ont été demandées et malheureusement aucune n'est rentrée à ce jour. Ce chauffage doit s'autofinancer. Comme les modalités de reprise doivent être décidées, le Conseil municipal, avant d'aller plus avant dans l'élaboration de ce dossier demande à l'assemblée un accord de principe sur cette reprise.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président ouvre la discussion.

Après de longues discussions, animées et constructives, l'assemblée décide de donner le mandat au Conseil municipal de préparer un projet de reprise du chauffage à distance et de fournir des chiffres pour le changement de ce chauffage pour une prochaine assemblée ; aucun engagement ne sera pris sans l'accord de l'assemblée ; cet accord de principe est donné à une grande majorité et avec deux avis contraire.

7. **Election :**

pour le Conseil municipal : - deux Conseiller(ères) municipal(es)

M. Simonin, Maire indique que deux conseillers doivent être élus pour remplacer Mme Tosin démissionnaire pour la fin de cette année et pour repourvoir le poste laissé vacant par M. Michel Huguelet à fin 2006. Au nom du Conseil municipal, il a le plaisir de présenter deux candidats à l'assemblée, à savoir :

Mlle Aurélie Guillon de Vauffelin et M. Patrick Sandmeier également de Vauffelin.

L'entrée en matière n'ayant pas à être débattue, la discussion est ouverte. Le Président demande si l'assemblée a des propositions à formuler.

L'assemblée n'ayant pas de proposition M. le Président prend note qu'il n'y a deux propositions pour deux postes vacants, ces deux personnes sont donc élues tacitement, ce qui induit l'acclamation de l'assemblée.

Le Président félicite ses deux personnes et les remercie d'accepter de se mettre à disposition pour la cause publique.

8. **Fusion des communes du Bas-Vallon : information.**

Le Président passe la parole à M André Simonin pour l'information sur le projet de fusion.

A l'aide du beamer M. Simonin présente l'avancée des travaux du groupe de travail pour la fusion. Le contrat de fusion a été préparé, il règle les modalités de la création de la nouvelle commune municipale. Le contrat précise en particulier :

- le tracé des limites communales ;
- le nom et les armoiries de la nouvelle commune ;
- les grandes lignes de l'organisation ;
- les tâches et les redevances publiques ;
- le transfert des organes et du personnel ;
- le transfert des patrimoines et des engagements.

Le contrat de fusion sera soumis à l'OACOT en examen préalable ainsi que le Règlement d'Organisation qui est basé sur le règlement-type du canton et ceux de St-Imier et Tramelan (communes comparables en terme d'organisation et de population), puis mis en dépôt public avant la votation par les urnes le 1^{er} juin 2008.

Les exécutifs des 6 communes ont décidé de permettre aux citoyens de proposer le nom le mieux adapté à la nouvelle commune. Basé sur un concours avec délai au 1^{er} décembre, les habitants des 6 communes ont proposé différents noms.

L'école d'Arts Visuels de Bienne a été chargée de développer différentes propositions d'armoiries devant satisfaire à des standards héraldiques stricts.

Des séances d'information à la population auront lieu dans les villages, la 1^{ère} est fixée au mercredi 16 janvier 2008 à 20h00 au Centre communal de Péry. Une gazette est distribuée ce soir pour répondre aux différentes questions des citoyens, elle sera également distribuée en tout ménage à mi-décembre.

9. Divers et imprévus

Le Président passe la parole à l'assemblée en précisant que nous ne pouvons pas prendre de décision sous ce point « divers et imprévus », mais que des propositions peuvent être faites pour demander à mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

M. René Huguelet

revient sur le point 3, à savoir l'achat de la parcelle de M. Francis Huguelet et demande si le conseil pourrait l'acheter et la mettre en zone de construction.

M. Simonin

lui répond que l'on ne pourra plus l'acheter au prix proposé et que pour l'instant nous n'envisageons pas d'ouvrir de nouvelles zones de construction.

M. Huber

précise que toute la parcelle devrait être viabilisée pour pouvoir la mettre en zone de construction et que cela coûte très cher, il faudrait pouvoir vendre plusieurs parcelles avant d'envisager ces travaux.

M. Poffet

demande si le conseil a des informations sur les classes qui n'ont plus que 5 à 6 élèves, que ce passe-t-il avec Plagne ?

Mme Huguelet Cuixeres

répond que pour la communauté scolaire de Romont-Vauffelin-Frinvillier il n'y a pas encore de menace de fermeture de classe, que Plagne risque effectivement de devoir en fermer une et qu'un arrangement devrait pouvoir se trouver entre la communauté scolaire et Plagne.

M. Bassin

précise qu'un groupe de travail a été formé avec la communauté scolaire, Plagne et Orvin afin de trouver des solutions pour l'avenir avec le soutien de l'inspecteur, que pour la communauté scolaire Romont-Vauffelin-Frinvillier il n'y a pas de danger de fermeture de classe pour la prochaine année scolaire.

Mme Tosin

remercie chaleureusement le conseil municipal ainsi que les citoyens pour la confiance témoignée pendant son mandat de conseillère, elle a eu énormément de plaisir et remercie particulièrement M. Simonin de l'avoir remplacée pendant cette dernière année qui a été pénible au niveau de son activité professionnelle, elle regrette de devoir abandonner ce mandat et souhaite une bonne continuation à tous.

M. Herrmann, au nom des autorités remercie Mme Tosin pour son travail au sein de la commune et lui souhaite plein succès pour son avenir. Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos l'assemblée en remerciant les deux scrutateurs, les membres du Conseil, le personnel communal et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune. Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et informe que le Conseil invite les citoyens à partager le verre de l'amitié.

Assemblée municipale levée à 21h45.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

La secrétaire

Christian Herrmann

Josiane Richard